

**Registre des Décisions  
du Maire  
(Article L2122-22 du CGCT)****Pôle Culture et Patrimoine****DECISION 2022 - 704 – MEDIATHEQUES LE GLOBE ET MICHEL  
RAIMBAUD – ATELIERS DESSIN 25 ET 26 OCTOBRE ET 2 ET 3  
NOVEMBRE 2022 – ARTISTE GALIEN**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

**DECIDE**

**Article 1 :** De signer le contrat entre la Ville des Sables d'Olonne et Monsieur Cédric GALERNEAU (nom d'artiste GALIEN - n° SIRET 492 555 230 00035) engagé en tant qu'animateur pour 4 ateliers de dessin qui auront lieu à la médiathèque Le Globe les 25 et 26 octobre et à la médiathèque Michel Raimbaud (Le Château d'Olonne) les 2 et 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

**Article 2 :** De prélever les dépenses correspondantes s'élevant à la somme de 900,00 € NET (4 x 225,00 EUR) sur les crédits inscrits au budget 2022 (article 611).

**Article 3 :** De publier sur le site internet de la collectivité et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait aux Sables d'Olonne, 03 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
Armel PECHEUL



Le Premier Adjoint